

SEANCE DU 30 MARS 2016

Convocation, le 22 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt-deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal de LONGUEVILLE s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.

PRESENTS :

*MMES Adeline DIEUDONNE Cécile ETIENNE, Anne JORAM et Véronique LABICHE
MM. Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Alain THOUBANIOUCK,
M. Michel VIGOT et Georges VERCHER*

ABSENTE EXCUSEE : MME ROMUALD

ABSENTS : M. LETENNEUR (procuration à M. LELEGARD)
M. BEAUQUET (procuration à M. VIGOT)
M. NIOBEY

SECRETAIRE DE SEANCE : MME QUERE

Ajout à l'ordre du jour

- ✓ *Audit diagnostic salle polyvalente*
- ✓ *Emploi d'avenir*

✓ **Acquisition de la parcelle AB 251 des Coteaux de Longueville**

La commune décide l'acquisition à l'association syndicale « lotissement résidence les Coteaux » de Longueville, de la parcelle située à Longueville, cadastrée AB n° 251 pour une contenance de 52 a 11 ca, moyennant le prix de 1 800 euros.

L'association syndicale « lotissement résidence les Coteaux » de Longueville conservera à sa charge l'entretien des espaces verts, l'entretien du bassin de rétention, ainsi que le coût des plantations dont les racines et branches ne devront pas dépasser les limites de ladite parcelle.

✓ **Audit diagnostic salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un audit diagnostic dans la salle des fêtes. Cette étude qui reposerait sur l'amélioration thermique, acoustique et du changement du système de chauffage s'élève à 4 920.00 TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition d'honoraires.

✓ **Emploi d'avenir**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat emploi d'avenir de monsieur Heinricher se termine au plus tard fin septembre 2016 et qu'il y a lieu de penser à son remplacement également sous la forme d'un emploi avenir afin de libérer du temps à monsieur LESENEY. Il précise que le coût restant à la charge de la commune, déduction faite de l'aide de l'Etat, s'élève à environ 6 700 euros par an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

✓ **Réforme de la carte hospitalière**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Président du conseil départemental adressé à madame la Ministre des affaires sociales et de la santé dans lequel il relate la proposition de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de vouloir constituer un groupement hospitalier unique dans le département de la Manche. Afin que chacun puisse avoir accès aux soins sur l'ensemble du département, le président du conseil départemental avait indiqué sa préférence quant à la création de trois groupements hospitaliers territoriaux autour des principaux centres hospitaliers que sont Cherbourg-Valognes, Saint-Lô et Avranches-Granville et invite les maires à en débattre avec leurs conseils municipaux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de trois zones sur le département de la Manche.

✓ **Attributions de subventions**

Suite aux différentes demandes des associations, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Club de l'Amitié	650.00 €
➤ ALLAC	1 400.00 €
➤ Association des Parents d'élèves	750.00 €
➤ Comité de jumelage	650.00 €
➤ Anciens Combattants	150.00 €
➤ Amicale des chasseurs	100.00 €
➤ Arts sous les clochers	200.00 €

✓ **Questions diverses**

- *A voir si l'on peut rejoindre le SAG (Secteur d'Action Gérontologique) de la commune d'yquelon.*
- *Regroupement de communes et désignation de 2 conseillers municipaux pour concertation*
 - *Mesdames JORAM et QUERE*

La séance est levée à 22 heures 30.